



Demande obligation de soins

Par **Nathalie.chassefaire**, le **05/04/2021** à **00:56**

Bonjour,

Divorcée depuis 3 ans d'un mari alcoolique et violent, il a un droit de visite 1 week-end sur deux et la moitié des vacances (divorce à l'amiable) de nos deux enfants (10 et 13 ans maintenant).

Les week-end sont toujours compliqués, malgré toutes ses promesses, il boit toujours beaucoup avec les enfants et les relations commencent à se tendre.

Jusqu'à présent, il vivait dans un studio chez ses parents, les enfants pouvaient donc se réfugier chez leurs grands parents en cas de soucis. Maintenant il a son propre appartement et les enfants ont peur.

Tout à l'heure, je devais lui déposer les enfants mais il était totalement saoul et les enfants ont refusé d'y aller. Pour apaiser le sujet, j'ai proposé de les garder ce soir et de lui ramener demain quand il sera en état de les avoir. J'ai donc pu ramener avec son autorisation les enfants à la maison en sécurité.

Mais ça ne sera pas toujours comme ça et sur les périodes de vacances (1 semaine ou 2 en été), j'ai très peur de la façon dont les choses vont évoluer.

Ma question est donc la suivante : est-il possible de saisir un juge afin de demander que leur papa ait une obligation de soin dans l'intérêt des enfants afin qu'il puisse conserver son droit de visite? A l'heure actuelle, les enfants me demandent régulièrement de ne plus aller voir leur papa. Je ne veux pas qu'ils en arrivent là. Ça reste leur père et il les aime, il leur arrive de passer de bons moments ensemble. Mais il les met aussi en danger et mon rôle de maman est aussi de les protéger.

Merci par avance pour vos réponses qui m'aideront à y voir plus clair pour le bien-être de mes enfants.